

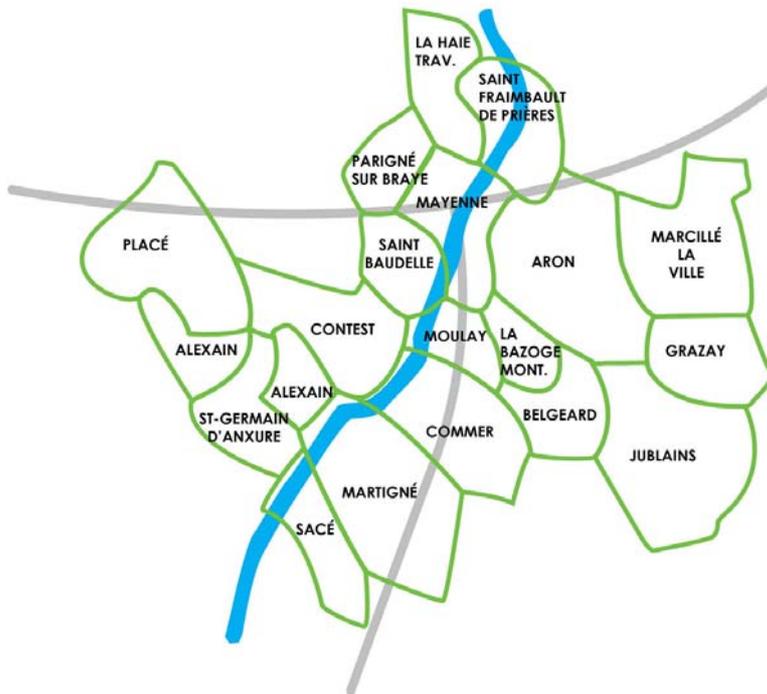
La Redevance Incitative



Mode d'emploi



Le service actuel



Compétence intercommunale depuis 2003

19 communes

17 agents pour la collecte des ordures ménagères

3 déchetteries, 3 points de collecte

Prestation de service pour le tri sélectif

Coût de service : 2,3 M€ en 2012



La Redevance Incitative Financement du service actuel

Principale recette : la TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La TEOM est basée uniquement sur la valeur locative du logement

Elle est payée par le propriétaire avec la taxe foncière

Pour vous renseigner

- Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement : 0 910 972 011 - courriel : ops.lyon@finances.gouv.fr ; votre centre prélèvement service 69527 LYON CEDEX 3 ; courriel : centre.prelevement.service.69527@impots.gouv.fr ; Le centre Impôts service, pour des renseignements généraux : 0910 Impôts 0910 46 76 877. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos déclarations et déposer vos déclarations fiscales : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :
 - TREZ GEX
 - 10 PL. GAMBERTA BP 429 01174 GEX CEDEX
 - Tel : 04 20 41 51 00 Courriel : 001014@impots.finances.gouv.fr
 - Accès du public : avec ou sans rendez-vous LU-VE 8H00-19H30-DI-16H
- sur le montant de votre impôt :
 - CDIF NANTUA SECT.NANTUA EST 8 RUE DES MONTS D'AIN
 - BOITE POSTALE 8 01130 NANTUA
 - Tel : 04 74 75 97 48 Courriel : cdfn.nantua@impots.finances.gouv.fr
 - Accès du public : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 A 12H - DE 13H00 A 16H ET SUR RV

* Institut d'Etat approuvé, à partir d'un contrat Etat, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, pour l'exercice de votre compétence.

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
Département : 010 AIN Commune : 143 A DIVONNE-LES-BAINS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement (1)	Taxe ordures ménagères (2)	Total des cotisations
Taux 2011	9,50 %	%	2,35 %	10,90 %	0,131 %	8,00 %	
Taux 2012	9,96 %	%	2,35 %	12,54 %	0,169 %	8,00 %	
Adresse	CHE DU						
Base	2091		2091	2091	4	2091	
Cotisation	208		49	262	4	167	690
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisations 2011	195		48	224		164	
2012	208		49	262		167	
Variation en % (3)	+6,67 %	%	+2,08 %	+16,96 %	+33,33 %		

Calcul des cotisations
DIVONNE-LES-BAINS

Taux	Taxe spéciale d'équipement (1)	Taxe ordures ménagères (2)	Total des cotisations
0 %	0,131 %	8,00 %	
4 %	0,169 %	8,00 %	
2091	2091	2091	
262	4	167	690
224	3	164	
262	4	167	

La redevance spéciale

Les administrations et certaines entreprises sont soumises à la Redevance Spéciale depuis 2003

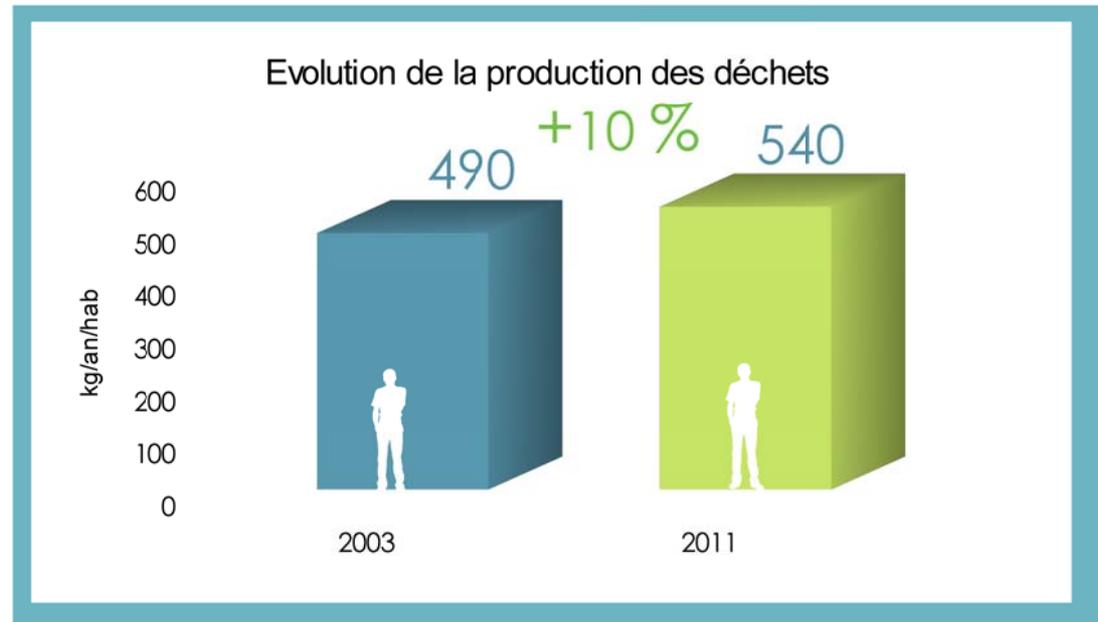


Pourquoi ?

Le Grenelle de l'environnement

Maitrise des coûts par la collectivité

Augmentation des tonnages de l'ensemble des déchets (OM, tri et déchetterie)



Pourquoi ?

Évolution modérée de la TEOM

MAIS

elle ne profite pas aux éco-usagers



La Philosophie

TEOM

Un changement de logique

RI

**Logique fiscale
basée sur la valeur
locative**



**Logique de
service rendu**



La Redevance Incitative
**La TEOM sur les
communes de la CCPM**



**88 €
à Alexain**

Aujourd'hui pour
une maison de
catégorie 5 en centre bourg :
90 m² habitable
3 chambres, 1 séjour, 1 cuisine,
1 salle d'eau



**151 €
à Moulay**



Les grands principes

La Redevance Incitative est fonction du volume

Redevance Incitative =

Abonnement

+ Part variable

fonction de l'utilisation du service



Les objectifs



Aujourd'hui



Dans 5 ans

Tri sélectif



Augmenter le tri de 20 kg/hab

Ordures ménagères



Diminuer les déchets de 50 kg/hab



Les grands principes



Sécurisation du budget (-25 % d'Ordures ménagères)

Système de collecte différencié



Les familles nombreuses



Des besoins différents entre professionnels et particuliers



Le service



En Agglomération*

* Sauf Jublains, Sacé, certains quartiers de Mayenne et d'autres communes

1 foyer = 1 bac équipé d'une puce

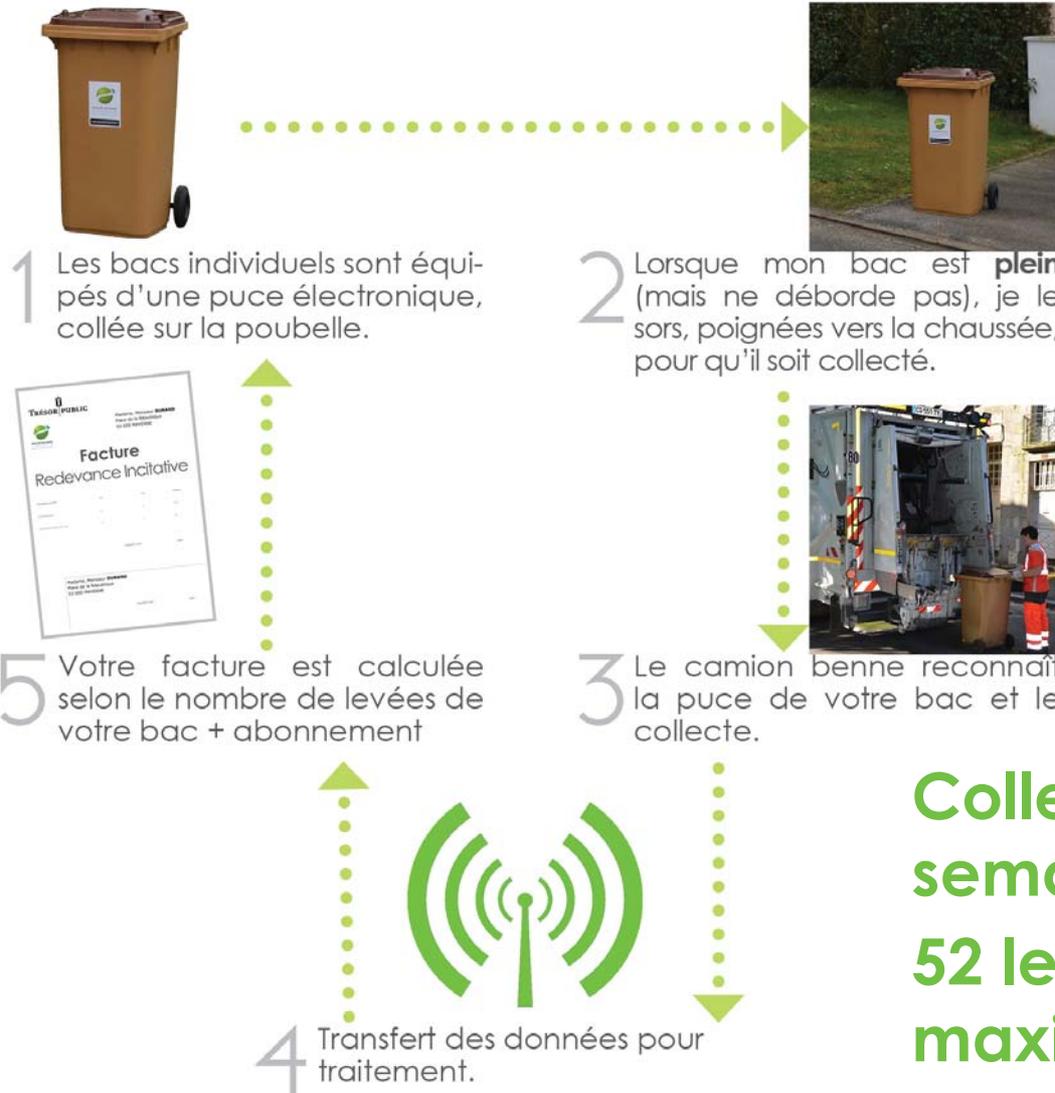
DIFFÉRENTES TAILLES DE BACS EXISTENT SELON LA COMPOSITION DES FOYERS :



Pour les professionnels, il est fourni à leur demande, des bacs ayant un volume nécessaire à leurs activités :



Le service



**Collecte 1 fois par semaine.
52 levées par an maximum.**



Le service



En Campagne + Jublains, Sacé et certains quartiers d'autres communes

1 foyer = 1 badge



Habitat grand collectif vertical



Ménages



Professionnels



Le service



1 A l'aide de mon badge, lorsque mon sac est **plein**, je vais le déposer dans un conteneur semi-enterré.

2 Le camion grue, relève le conteneur semi-enterré.



4 Votre facture est calculée selon le nombre de dépôts + abonnement



3 Transfert des données pour traitement.



Aucune limitation du nombre de dépôts. 24h/ 24

Modalités de recouvrement



Recouvrement auprès du Trésor Public



2 factures pour l'exercice 2014

- mai 2014 : abonnement annuel + 3 mois d'utilisation du service
 - janvier 2015 : 9 mois d'utilisation du service
- Paiement par Internet, TIP, etc.

Signaler des changements / Réclamations



PAYS DE MAYENNE
communauté
de communes

Tous les changements (déménagement, naissance, etc) doivent être signalés dans votre Mairie ou à la Communauté de Communes

Toute réclamation concernant la facturation est à adresser à la Communauté de Communes



Tous éco-responsables



selon l'article R632-1 du code pénal, le dépôt sauvage d'ordures est passible de contraventions de deuxième classe (jusqu'à 150 €)



Grille tarifaire 2013



Bacs



		Volume bacs	Abonnement	Prix levée
Foyer	1 2 3	120 L	92.22 €	1.68 €
Foyer	4 5	240 L	111.01 €	3.36 €
Foyer	6 +	340 L	136.62 €	4.76 €
Professionnels		660 L	204.94 €	9.24 €



Grille tarifaire 2013

Conteneurs



	Volume sacs	Abonnement	Prix dépôt
Habitat grand collectif vertical	30 L	42.69 €	0.42 €
Ménages	60 L	68.31 €	0.84 €
Professionnels	80 L	89.66 €	1.12 €



Grille tarifaire - simulations



Bacs



		Abonnement + 1 levée/mois soit 12 levées/an	Abonnement + 2 levées/mois soit 24 levées/an	Abonnement + 3 levées/mois soit 36 levées/an	Abonnement + 4 levées/mois soit 48 levées/an
Bac 120 L	1 2 3	112.38 €	132.54 €	152.70 €	172.86 €
Bac 240 L	4 5	151.33 €	191.65 €	231.97 €	272.29 €
Bac 340 L	6 +	193.74 €	250.86 €	307.98 €	365.10 €
Bac 660 L Professionnels		315.82 €	426.70 €	537.58 €	648.46 €



Grille tarifaire - simulations

Conteneurs



30 L

	Abonnement + 4 dépôts/mois soit 48 dépôts/an	Abonnement + 8 dépôts/mois soit 96 dépôts/an	Abonnement + 12 dépôts/mois soit 144 dépôts/an	Abonnement + 16 dépôts/mois soit 192 dépôts/an
Habitat grand collectif vertical	62.85 €	83.01 €	103.17 €	123.33 €
	Abonnement + 2 dépôts/mois soit 24 dépôts/an	Abonnement + 4 dépôts/mois soit 48 dépôts/an	Abonnement + 6 dépôts/mois soit 72 dépôts/an	Abonnement + 8 dépôts/mois soit 96 dépôts/an
Ménages	88.47 €	108.63 €	128.79 €	148.95 €
Professionnels	116.54 €	143.42 €	170.30 €	197.18 €

60 L

80 L



Des clefs pour réduire sa production de déchets

Actuellement, ordures ménagères = 250 kg/an/hab



Merci de votre attention

Pour tout renseignement :

Tél : **02.43.30.21.34**

Email : dechets@paysdemayenne.fr

Site : www.paysdemayenne.fr

